



NANTES BREIL BASKET

SAISON 2024-2025

CHARTRE DE L'ADHÉRENT



Le joueur s'engage à :

- Participer à tous les entraînements et compétitions de son équipe.
- Prévenir de toute absence et de tout retard à son entraîneur.
- Être ponctuel lors des entraînements et des rendez-vous de match.
- Respecter l'encadrement du club (entraîneurs, coachs et dirigeants), les adversaires, le corps arbitral et les officiels de table de marque.
- Venir avec une tenue de sport adaptée à la pratique du basketball à chaque entraînement et à chaque match (Bouteille d'eau, Short, T-shirt, chaussures propres, cheveux attachés, ...).
- Être présent aux convocations pour la tenue des tables de marque ou de l'arbitrage.
- Venir encourager les autres équipes du NBB.

Les parents s'engagent à :

- S'assurer de la présence de l'entraîneur à l'intérieur du gymnase avant d'y laisser son enfant.
- Respecter les horaires afin de ne pas perturber les séances d'entraînements.
- Respecter l'encadrement du club (entraîneurs, coachs, partenaires et dirigeants), les adversaires, le corps arbitral et les officiels de table de marque.
- Venir soutenir et encourager son enfant et son équipe dans un esprit sportif.
- Accompagner les enfants lors des déplacements selon le planning établi pour l'équipe.
- Laver les maillots de l'équipe de son enfant à tour de rôle (pas de sèche-linge).
- Veiller à ce que son enfant respecte ses engagements (charte).
- Apporter leur contribution au club pour le bar lors des matchs à domicile.

L'esprit sportif

- Les frais occasionnés par un dossier de discipline (faute technique et/ou disciplinaire) sont à régler par le joueur fautif.
- Les frais occasionnés pour dégradation ou perte de matériel sont à régler par le joueur fautif.
- La réinscription pour la saison suivante n'est pas acquise d'office. Les retards, les absences, les exclusions, les mauvais comportements ou le manque de motivation peuvent entraîner le refus de la réinscription du joueur. Les entraîneurs et coachs se réservent le droit de sélectionner les joueurs aux matchs selon leur implication et motivation.
- Toute personne du club (joueur, coach, bénévole, entraîneur, ...) ayant des comportements inappropriés pourra se voir convoqué par le bureau de l'association. En cas d'incivilités récurrentes et/ou extrêmes, le bureau pourra exclure cette personne fautive sans remboursement de licence.
- Tout licencié s'engage à entretenir un bon esprit sportif.
- Tout licencié s'engage à s'impliquer à minima dans la vie associative du club et à faire preuve de civisme.